

Procédure de validation des études supérieures

2025-2026

Description

La validation des études supérieures (VES) permet de valider un cursus d'études accomplies et d'obtenir (totalement ou partiellement) un diplôme délivré, au nom de l'Etat, par un établissement d'enseignement supérieur (*Articles R 613-32 à R 613-37 du Code de l'éducation*).

La validation des études supérieures réalisées antérieurement au cursus de kinésithérapie est donc possible. Cette validation concerne les unités d'enseignements (UE) pour lesquelles des UE similaires ou équivalentes ont déjà été validées par un cursus universitaire (licence, master) en France ou à l'étranger.

Le jury des VES est composé notamment du directeur pédagogique du département, du responsable VES et du responsable de l'UE concernée par la VES.

Après étude du dossier et pour l'UE concernée, le jury peut choisir de :

- **refuser** la demande de VES
- **dispenser** l'étudiant.e du suivi de l'UE +/- proposer des **recommandations pédagogiques** sur le suivi d'une partie des enseignements. L'étudiant.e devra valider l'examen final de l'UE concernée.
- **dispenser** l'étudiant.e du suivi, **valider** les ECTS de l'UE +/- proposer des **recommandations pédagogiques** sur le suivi d'une partie des enseignements

Calendrier des VES

A l'entrée au département de kinésithérapie, les étudiant.e.s doivent faire la demande de VES **pour tout leur cursus universitaire** (licence et master). Chaque étudiant.e est donc responsable d'identifier les UE pour lesquelles il pourrait faire une demande de VES.

La liste des UE du parcours de formation est disponible dans les modalités de contrôle des connaissances et compétences et le règlement des études : <https://medecine.univ-grenoble-alpes.fr/departements/kinesitherapie/departement-de-kinesitherapie-873828.kjsp>

Pour tous les étudiants (formation initiale et continue) :

Date	Personne concernée	Tâche
Avant le 19/09/2025	Etudiant concerné par la VES	Dossier complet à envoyer à julie.soulard@univ-grenoble-alpes.fr
19/09/2025	Julie Soulard	Transmission des dossiers aux responsables des UE
Avant le 03/10/2025	Responsables des UE et jury VES	Transmission de la réponse à julie.soulard@univ-grenoble-alpes.fr
Avant le 31/10/2026	Julie Soulard	Transmission de la réponse du jury à l'étudiant.e et au secrétariat du département kinésithérapie

Dossier

Les pièces à fournir pour réaliser une demande de VES (1 dossier par UE demandée) sont :

- Lettre expliquant la demande de VES (parcours, nom de l'UE, nombre de crédits, niveau, justification) (NOMPrenom_lettre.pdf)
- CV détaillant le cursus et l'expérience de l'étudiant.e (NOMPrenom_CV.pdf)
- Relevés de notes des enseignements concernés (NOMPrenom_relevé.pdf)
- Détails des enseignements reçus et compétences développées en lien avec l'UE concernée (livret pédagogique, catalogue de formation de l'université) (NOMPrenom_livret.pdf)
Pour les UE d'anglais, les résultats du TOEFL, TOEIC ou équivalent peuvent être également transmis (NOMPrenom_toEIC.pdf)

A noter que plus le dossier sera détaillé et complet, plus la décision du jury sera éclairée. Il appartient donc à chaque personne de fournir l'ensemble des documents cités ci-dessus. Merci d'utiliser les noms de fichier indiqués ci-dessus et d'envoyer le dossier au format zip (1 dossier par UE demandée). Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Exemples de VES

Ex 1 : Parmi les critères de VES concernant les UE d'anglais, on peut notamment retrouver :

- obtention d'un diplôme universitaire dans un pays anglophone (datant de 5 ans max)
- 1 ans d'expérience professionnelle en milieu anglophone (datant de 5 ans max)
- certification de langue anglaise type TOEIC, TOEFL, IELTS de niveau C1 ou plus (datant de deux ans max)

Ex 2 : une personne ayant validé un DU de (bio)statistiques ou un master de recherche (ou équivalent) peut être dispensé du suivi et de la validation de l'UE de statistiques. Cependant, des recommandations pédagogiques sur le suivi des enseignements sont émises car l'accent est mis sur l'interprétation clinique des résultats au sein du département de kinésithérapie.